



22.4354

**Motion****Klopfenstein Broggini Delphine.  
Umfassende Statistiken  
zur Bienenzucht, um die Bienen  
besser zu schützen****Motion****Klopfenstein Broggini Delphine.  
Des statistiques apicoles exhaustives  
sur les abeilles pour mieux  
les protéger**

## CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 12.03.24

**Klopfenstein Broggini Delphine** (G, GE): Quelle est la situation précise des abeilles en Suisse? Le savez-vous? Eh bien vous ne le saurez pas, pas plus d'ailleurs que le Conseil fédéral, alors que celles-ci sont si précieuses pour notre agriculture et notre biodiversité. Les abeilles passent en effet entre le filet des lois, mais aussi des statistiques. Or, avoir une base de données qui soit transparente, qui soit efficace et à jour, est une des clés du succès pour mener à bien une politique de protection des abeilles qui soit efficace.

Ma motion charge le Conseil fédéral de faire un bilan des sources de données disponibles dans le domaine de l'apiculture et de mettre en place une statistique nationale, officielle, établie selon les principes modernes de la statistique publique. Une telle statistique devrait fournir des indicateurs qui soient fiables sur le nombre des détenteurs et détentrices d'abeilles, de ruchers, de colonies d'abeilles et sur l'évolution de la mortalité des colonies d'abeilles d'une année à l'autre, ainsi que sur la valeur des services écosystémiques fournis par la filière apicole à l'économie nationale.

Il faut certainement commencer par saluer les progrès – parce qu'il y a eu des progrès, il faut le dire ici –, notamment celui de la création d'un Service sanitaire apicole. C'est important, parce que la situation sanitaire est particulièrement préoccupante. Cette situation est liée à trois menaces principales, en tout cas nommées par Apisuisse. Il y a notamment celle du frelon asiatique, bien sûr, qui devrait d'ailleurs faire l'objet d'une politique qui soit bien plus offensive au niveau national. Cette menace se développe de manière extrêmement rapide. On le sait, il y a quatre ans, deux cantons seulement étaient touchés par la question du frelon asiatique. C'était les cantons du Jura et de Genève. Aujourd'hui, plus de quatorze cantons en Suisse sont touchés, avec un développement rapide, que l'on estime de 70 à 80 kilomètres par an.

Il y a la menace du varroa, bien sûr, ce parasite acararien qui vit essentiellement à l'intérieur des ruches et cause d'importantes pertes aux colonies d'abeilles et, naturellement, celle de la perte de la biodiversité – on le sait. L'OFEV le dit lui-même: en Suisse, la biodiversité est sous pression. Elle demeure en mauvais état et ne cesse de décliner.

Dans ce contexte difficile, des chiffres fiables sur l'évolution des abeilles sont donc une valeur sûre. Malheureusement, il manque aujourd'hui, en Suisse, des statistiques officielles sur les effectifs de colonie d'abeilles mellifères, la collecte de ces chiffres ayant été supprimée dans les années 1990. Auparavant, un recensement des ruches était effectué régulièrement tous les cinq ans, depuis 1876, dans le cadre des recensements agricoles. Cette pratique n'est plus en vigueur depuis de nombreuses années et c'est dommageable.

Les chiffres actuellement disponibles sont surtout obtenus sur la base d'enquêtes par sondage en ligne de la branche apicole, réalisée sous la houlette d'Apisuisse, avec l'aide du centre de recherche apicole d'Agroscope. Malgré le travail de qualité de ces organismes – il faut le relever –, les statistiques produites ne sont pas réalisées selon les standards scientifiques des statistiques officielles. Il leur manque, en particulier, les fondements qui permettent d'évaluer la représentativité et la précision des principaux indicateurs produits.





Pourtant, on le sait, des données en principe exhaustives existent. Elles existent dans les cantons, qui doivent répertorier les détenteurs et détentrices d'abeilles, les ruchers et les colonies et qui procèdent à des recensements annuels. Mais, malheureusement, ces pratiques ne sont pas harmonisées, ne sont pas coordonnées entre elles et les chiffres ne sont, le plus souvent, pas disponibles publiquement.

J'ajouterai un mot quand même sur la motion Hegglin Peter 23.4028, "Assurer la pollinisation en protégeant les abeilles sauvages et domestiques", qui a passé haut la main au Conseil des Etats – c'était lors de la session d'hiver –, sur le fait d'assurer la pollinisation en protégeant les abeilles sauvages et domestiques. J'ai d'ailleurs cosigné dans ce Parlement le même texte – le postulat 23.4036 Aebi Andreas, "Assurer la pollinisation en protégeant les abeilles sauvages et domestiques" –, de mon collègue du groupe UDC Andreas Aebi, qui a été désormais repris par Thomas Aeschi. Nous sommes ensemble sur ce texte et nous espérons évidemment, quand il passera au Conseil national, qu'il ait le même succès qu'au Conseil des Etats.

Ma motion s'inscrit clairement dans cette même logique. On peut estimer que cette motion ne fait qu'accompagner la démarche déjà acquise au niveau du Conseil des Etats, qui est une démarche précieuse, dont le monitoring fait partie des pièces maîtresses.

Je vous remercie de votre soutien.

**Parmelin** Guy, conseiller fédéral: La présente motion vise à introduire une statistique nationale sur l'apiculture, qui tient compte, par exemple, des indications comme la mortalité des colonies d'abeilles et la valeur des services écosystémiques fournis par les abeilles mellifères. Actuellement, les services cantonaux compétents relèvent le nombre d'apiculteurs et le nombre de ruchers lors du recensement annuel des données agricoles. Pour le Conseil fédéral, cette approche décentralisée est judicieuse. Le Conseil fédéral ne voit pas la pertinence d'une collecte centralisée supplémentaire de données, comme demandé dans la motion, pour les raisons suivantes: une grande partie des apiculteurs pratique l'apiculture en tant qu'activité de loisir. Le surcroît de travail pour ces personnes serait considérable. Des ressources supplémentaires devraient également être mises à disposition de la part des cantons et de la Confédération. L'état de santé des colonies d'abeilles devrait être contrôlé par des spécialistes indépendants. En l'absence de données sur les abeilles sauvages, il est difficile de distinguer la part des services écosystémiques fournis par les abeilles mellifères de celle fournie par d'autres insectes.

Pour ces raisons, le Conseil fédéral vous prie de rejeter la motion.

**Präsident** (Nussbaumer Eric, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

#### *Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 22.4354/28388)

Für Annahme der Motion ... 73 Stimmen

Dagegen ... 110 Stimmen

(7 Enthaltungen)

AB 2024 N 435 / BO 2024 N 435